

FRANÇAIS GÉNÉRAL
COURS INTENSIFS

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Afin de garantir des formations de qualité et de bien encadrer le parcours des apprenants, l'Alliance Française Bordeaux Nouvelle-Aquitaine (AFBNA) a pris des engagements relatifs à la mise en place et au suivi des cours. Considérant les apprenants comme de véritables acteurs de ces formations, l'AFBNA leur demande aussi de respecter un certain nombre d'engagements qui doivent concourir au bon déroulement des cours.

CONTACT

www.alliance-bordeaux.org
+33 5 56 79 32 80
inscription@alliance-bordeaux.org
126 rue Abbé de l'Épée,
33000 Bordeaux

AllianceFrançaise
Bordeaux Nouvelle-Aquitaine

LES ENGAGEMENTS DE L'ALLIANCE FRANÇAISE BORDEAUX NOUVELLE-AQUITAINE

ÉQUIPE ENSEIGNANTE

L'AFBNA emploie des enseignants diplômés de l'enseignement supérieur, spécialistes du Français Langue Étrangère et bénéficiant de plusieurs années d'expérience.

EFFECTIFS DES CLASSES

Les classes sont constituées de 7 à 16 apprenants.

MÉTHODOLOGIE

L'AFBNA intègre les réflexions et les recommandations du CECRL. Les activités tendent à faire agir et réagir les apprenants en français dans des situations concrètes de la vie quotidienne ou professionnelle. Les interactions, les échanges interculturels et la progression individuelle sont privilégiés.

ÉVALUATION

Afin d'encadrer le parcours des apprenants, l'AFBNA a mis en place un dispositif d'évaluation :

- une évaluation diagnostique, en début de parcours, via un test de placement
- une évaluation formative hebdomadaire
- une évaluation sommative, en fin de niveau
- une auto-évaluation via un portfolio

ENQUÊTE DE SATISFACTION

L'AFBNA propose régulièrement des réunions avec les apprenants pour recueillir leurs remarques sur l'organisation des cours. À la fin du séjour, une enquête de satisfaction est diffusée portant sur le rythme des cours, le contenu des programmes, la méthodologie utilisée et les activités proposées.

COURS DE SOUTIEN

L'AFBNA a mis en place des cours de soutien. Ponctuels et d'une durée définie selon les besoins, ils sont proposés par les enseignants afin d'aider les apprenants en difficulté.

ATTESTATIONS

Pour justifier de leur parcours de formation à l'AFBNA, différents documents sont remis aux apprenants :

- un *bilan de formation*, faisant état de la progression et du nombre d'heures suivies
- un *certificat de niveau*, remis à chaque apprenant ayant passé avec succès une évaluation sommative. Il rend compte du niveau atteint par l'apprenant sur l'échelle des compétences du CECRL*.

MATÉRIEL DE FORMATION

- L'AFBNA utilise des manuels de Français Langue Étrangère dont les contenus respectent la méthodologie et la progression définies par le CECRL.
- Les salles de classes sont équipées d'un ordinateur, d'une connexion à internet et d'un écran ou projecteur interactif. Les manuels s'accompagnent d'une version numérique.

fle QUALITÉ
Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- La plateforme numérique d'apprentissage de l'AFBNA permet d'accéder aux synthèses de cours et à des activités complémentaires. Réseau social privé de la classe, la plateforme offre la possibilité d'échanger avec les autres étudiants de la classe mais aussi avec l'enseignant.
- L'AFBNA dispose d'un centre de ressources proposant une bibliothèque, des ordinateurs connectés à internet et des activités numériques pour un travail en autonomie. Ouverture les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midis.

LES ENGAGEMENTS DES APPRENANTS DE L'AFBNA

Acteurs à part entière de la formation, les apprenants de l'AFBNA concourent, par le respect de certaines règles et attitudes, au bon déroulement des cours.

HORAIRES

Les cours de l'AFBNA débutent à 9h00 le matin, 13h30 ou 14h00 l'après-midi et 18h00 ou 18h30 le soir. Tout retard peut altérer le bon déroulement des activités et gêner aussi bien l'enseignant que les autres apprenants. Il est donc demandé à chacun de bien respecter les horaires indiqués. Au-delà d'une heure de retard, un apprenant sera noté absent.

ASSIDUITÉ

Il est demandé aux apprenants d'être assidus : comme les retards, les absences répétées perturbent le bon déroulement des cours et la progression dans l'apprentissage. En outre, elles peuvent conduire à un changement de niveau ou à une proposition de redoublement si l'enseignant estime que les connaissances nécessaires pour continuer dans un niveau et/ou passer au niveau supérieur ne sont pas acquises. Un seuil de présence de 80% est nécessaire pour passer l'évaluation de fin de niveau. Par ailleurs, la présence aux épreuves de l'évaluation de fin de niveau est obligatoire. Un appel est effectué à chaque séance et les absences sont saisies dans une base de données. Les bilans de formation édités en fin de parcours tiennent compte de ces absences. Des messages sont envoyés après plusieurs absences non justifiées. Il appartient aux apprenants d'informer l'accueil d'une absence prévue et de fournir un justificatif.

LANGUE FRANÇAISE

La langue d'enseignement et de communication dans la classe est le français. Les enseignants encouragent les apprenants à l'utiliser autant que possible et cela quel que soit le niveau, de manière à rendre son usage naturel et à garantir une meilleure progression.

PARTICIPATION

La progression des apprenants dépend aussi de leur implication dans l'apprentissage. Les enseignants de l'AFBNA tendent à les rendre autonomes et actifs en favorisant la réflexion, la prise de parole et l'interaction. Ils attendent donc des apprenants qu'ils montrent de l'intérêt pour les activités proposées et les échanges avec les autres apprenants.
Des devoirs sont donnés régulièrement afin de mettre en pratique certains contenus de cours ou préparer une prochaine séance. Les apprenants sont invités à les faire régulièrement pour garantir leur progression.

MATÉRIEL DE FORMATION

Il est conseillé aux apprenants de ne pas acheter le manuel avant le premier cours car un changement de niveau pourrait entraîner un changement de manuel. Une fois le niveau confirmé par l'enseignant, les apprenants sont invités à se procurer le manuel et le cahier d'activités le plus rapidement possible. Des photocopies pourront être effectuées le premier jour mais non par la suite.

**Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues*

La responsable du service pédagogique

